

AVIS DE CONCOURS 2026

FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE B

(Arrêté d'ouverture n° 25-200 du 1^{er} août 2025)

Le centre de gestion d'Indre-et-Loire organise pour l'ensemble du territoire national le concours :

D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SPÉCIALITÉ MUSIQUE DISCIPLINE : TROMBONE

LA RÉPARTITION DES AUTRES SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES EST ANNEXÉE AU PRÉSENT AVIS

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION	Date des épreuves
EXTERNE (sur titres avec épreuve)	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III) correspondant à l'une des spécialités du concours. Il s'agit essentiellement du DE (ou DUMI) en musique, danse et art dramatique.</p> <p>Spécialité danse : il s'agit d'une profession réglementée : les candidats doivent donc être titulaire du diplôme d'Etat de professeur de danse, ou l'un des diplômes ou autorisations mentionnés au 4^o du I de l'article 3 du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.</p> <p>Les candidats non titulaires du diplôme requis pour se présenter au concours externe (sauf pour la spécialité danse) peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes. Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. - Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle - www.cnfpt.fr ou peuvent bénéficier d'une dérogation (pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.) lien : Lien pour saisir la commission d'équivalence</p> <p>Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	<p>L'inscription au concours se déroulera en 2 étapes :</p> <p>1- Période de retrait des dossiers d'inscription et/ou de pré-inscription en ligne</p> <p>du 16 septembre 2025 au 22 octobre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>2- Période de dépôt des dossiers d'inscription et/ou de validation en ligne de la préinscription</p>	<p>Epreuve d'entretien A compter du lundi 9 février 2026</p> <p>Au CDG 37 et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement</p>
INTERNE (sur épreuves)	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p> <p>Les candidats doivent être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 30 octobre 2025 et justifier de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2026.</p>	<p>du 16 septembre 2025 au 30 octobre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Les dates d'inscriptions sont nationales et impératives</p> <p>IMPORTANT : Les candidats devront se conformer aux modalités d'inscription du CDG organisateur de la spécialité et/ou de la discipline choisie</p>	<p>Epreuve d'admissibilité A compter du lundi 9 février 2026</p> <p>Epreuve d'admission Date précisée ultérieurement</p>
TROISIEME CONCOURS (sur épreuves)	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2026, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	<p>Concours externe : les dossiers professionnels ne pourront être déposés et/ou complétés que jusqu'au 9 février 2026, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi - date nationale de début des épreuves)</p>	<p>Au Conservatoire à Rayonnement Régional de TOURS</p>

-Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr

Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.

-La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 30 octobre 2025, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée.

Le CDG 37 se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats.

- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au lundi 29 décembre 2025.

Contact : concours@cdg37.fr

Nombre de postes ouverts					
Spécialités	Disciplines	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
Musique	Trombone	31	16	5	52

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Répartition des spécialités et disciplines par CDG organisateurs		
Spécialités	Disciplines	CDG organisateurs*
Musique : disciplines relevant de l'enseignement instrumental ou vocal	Flûte traversière	CDG 67
	Hautbois	CDG 85
	Clarinette	CDG 14
	Basson	CDG 33
	Saxophone	CDG 35
	Cor	CDG 59
	Trompette	CDG 62
	Trombone	CDG 37
	Tuba	CDG 69
	Percussions	CDG 63
	Harpe	CDG 59
	Violon	CDG 13
	Alto	CDG 44
	Violoncelle	CDG 44
	Contrebasse	CDG 59
	Piano	CDG 69
	Guitare	CDG 35
	Accordéon	CDG 77
	Instruments anciens (tous instruments)	CIG Grande Couronne
	Musique traditionnelle (tous instruments)	CDG 35
Jazz (tous instruments)	CDG 73	
Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CIG Petite Couronne	
Chant	CDG 73	
Musique : autres disciplines	Formation musicale	CDG 54
	Accompagnement musique	À déterminer
	Accompagnement danse	CIG Petite Couronne
	Direction d'ensembles vocaux	CIG Grande Couronne
	Direction d'ensembles instrumentaux	CIG Grande Couronne
	Musique électroacoustique	À déterminer
	Interventions en milieu scolaire	CIG Grande Couronne
Danse	Danse contemporaine	CIG Petite Couronne
	Danse classique	CIG Petite Couronne
	Danse jazz	CIG Petite Couronne
Art dramatique		CIG Grande Couronne
Arts plastiques		CDG 73